

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2011

L'an **deux mille onze et le vendredi 28 janvier à 20 heures 30**, le conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Zanon, Maire.

Présents : Mesdames Laurence Costa, Nicole VESSIERES, Gisèle VINCENT, Maryline WAGNER
Messieurs Michel Donolato, Jean-Paul NEUF-MARS, André OEIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Gilles Reynaud, Bruno VIALATTE

Pouvoir a été donné par Madame Houria Gomez à Madame Laurence Costa

Pouvoir a été donné par Madame Jeannine Guigon à madame Gisèle Vincent.

Absente : Madame Laurence CLOT.

Madame WAGNER Maryline a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2010 est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les différents voeux reçus en mairie.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.10 et R 123.19,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2008 prescrivant la révision du P.L.U.,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2009 arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation,

Vu l'arrêté n)2010-09 du maire en date du 18 mars 2010 soumettant à enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal et comprenant les avis des personnes publiques associées ainsi que le zonage d'assainissement,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2010 modifiant le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal.

Considérant que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente,

- INDIQUE que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et le dossier tenu à la disposition du public,

Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le Département,

- INDIQUE que la présente délibération sera exécutoire :

dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications, après accomplissement des mesures de publicité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil présents.

Convention assistance retraite

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place une convention d'assistance retraite à l'usage des collectivités de la Drôme.

Cette convention permet de déléguer au Centre de Gestion de la Drôme le contrôle ou la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL. Ces processus matérialisés ou dématérialisés et actes sont facturés aux collectivités selon un barème de tarif revalorisé chaque année par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Drôme.

Le Centre de Gestion de la Drôme propose à la commune d'adhérer à cette convention d'assistance retraite pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette convention d'assistance retraite, dont un exemplaire est ci-joint à la présente délibération, et de retenir l'option de réalisation totale sur les processus

matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

accepte d'adhérer à la Convention d'assistance retraite proposée par le Centre de Gestion de la Drôme, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil présents.

Subvention exceptionnelle fête votive 2011

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association communale du Tennis Club Coucourdois souhaite organiser la fête votive 2011 dans le cadre des festivités du 14 juillet 2011.

A cet effet, l'Association du Tennis Club Coucourdois a présenté un projet, à la commission municipale chargée des festivités, comprenant des animations sur deux jours (les 15 et 16 juillet 2011) ainsi qu'une prévision budgétaire de 4 400,00 € concernant les animations proposées. Ce projet a reçu un avis favorable de la commission municipale sur le contenu des festivités proposé par l'Association du Tennis Club Coucourdois. La commission municipale propose qu'une subvention exceptionnelle soit attribuée à l'Association du Tennis Club Coucourdois afin qu'elle puisse organiser cette fête votive 2011.

Cette subvention exceptionnelle, si elle est accordée, serait versée sur le compte de l'Association du Tennis Club Coucourdois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association du Tennis Club Coucourdois d'un montant de 3500 € afin de faire face à une partie des frais d'organisation de la fête votive 2011.

De verser cette subvention sur le compte bancaire de l'Association du Tennis Club Coucourdois après le visa par le Contrôle de Légalité de la Préfecture de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil présents.

QUESTIONS DIVERSES

Projets de voirie 2011 :

- trottoir allant vers l'abri du car en direction de l'école Fondchaud ainsi que des barrières de sécurité.
- Chemin d'accès à la future crèche intercommunale
- 6 tonnes d'emplois partiels

Agence postale communale :

Une présentation de la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale a été faite afin de connaître quels seront les services qui seront proposés. L'ouverture de cette agence devrait avoir lieu courant septembre 2011. Cette convention sera signée pour une durée de 9 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Sécurité :

Une étude est en cours d'élaboration ayant pour objectif un ralentissement des véhicules sur la CD 74. (Plateaux ralentisseurs, chaussée délimitée par des lices en bois). Actuellement, cette route est fréquentée par 3700 véhicules par jour, 80% des véhicules circulent au-delà des 50 km/h.

Bibliothèque :

- 6 janvier : les bénévoles de la bibliothèque ont reçu une formation par la médiathèque de Valence afin de pouvoir utiliser un nouvel outil informatique pour la réservation en ligne des ouvrages.
- Une déclaration à la SOFIA pour l'achat des livres en 2009 doit être faite.
- Du 21/02 au 20/04 : exposition sur le jardinage " Silence on pousse "

Ecole :

- Inauguration de la classe numérique rurale le samedi 5 février à 11 heures en présence de Monsieur Alain Credeville, inspecteur départemental d'académie notre circonscription
- Effectifs au 01/02/2011 : 118 élèves

Service technique :

Un bilan par activité du service technique pour 2010 est présenté par l'adjoint chargé du service technique.

Urbanisme depuis le 02 décembre 2010 (dernière réunion du Conseil Municipal) :

- PC : 3 déposés
- DP : 1 déposé
- CU : 2 déposés

Bilan de l'année 2010 :

- Salle d'animation rurale : Bilan de l'année 2010 : la salle a été occupée 49 week-ends, et 4 jours sur 5 en semaine pour les activités hebdomadaires des différentes associations de la commune.
- Cantine : 2009/2010 : 4377 repas (augmentation de 4.06%)
- Repas à domicile : 1400 repas (hausse de 40 %)
- Urbanisme : 10 PC ; 33 DP ; 8 CU
- Courriers : reçus 1300 ; envoyés 1599
- Recensement : 971 habitants au 1/1/2011
- Etat Civil : 14 naissances ; 4 reconnaissances d'enfant ; 3 mariages ; 6 décès et transcriptions de décès.

Marché hebdomadaire : un marchand de fruits et légumes est présent le samedi matin sur la place Freydier depuis le 22 janvier 2011.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres,

Fait à la Coucourde, le 28 janvier 2011

Le maire

Jean-Luc ZANON